



Séance du Conseil municipal du mardi 4 février 2025

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER (président)	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	Mme Isabelle MERMOUD (vice-présidente)		M. Éric GARDI, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Sophie DÖRFLIGER		
	Mme Candice EISSLER-GROS	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	M. Jacques HUTIN		
	M. Philippe ISELI	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	M. Daniel MENETREY		
	Mme Alessia SCHMID		
	Mme Ursula ZIELAZEK		
Excusés	M. Blaise BOSSON		
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Françoise CERUTTI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibération**
- D 01-2025 P : crédit budgétaire supplémentaire pour l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
 - augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- pour la porter au montant de CHF 800'000.-
 6. Propositions de motions et de résolutions
 7. Communications des commissions
 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 9. Questions et divers
-



M. FISCHLER ouvre la séance, à 20h00 et souhaite la bienvenue et la bonne année aux personnes présentes. Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mme CERUTTI**, de **MM. BOSSON** et **BUBLOZ**, ainsi que le retard annoncé de **Mme DÖRFLIGER**, qui arrive à 20h14.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024

M. JEMMELY souligne une faute d'orthographe à son nom en page 4.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 est adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

M. FISCHLER remercie le secrétariat de la mairie pour la transmission du courrier collectif des riverains.

Il indique par ailleurs avoir reçu le rapport d'activité de l'association des communes de la Champagne active au Burkina Faso, et qu'il peut le transmettre à qui le souhaite.

Enfin, il signale la prochaine conférence de M. Jean-Marc JANCOVICI à la salle communale d'Avusy à l'initiative du PLR, à laquelle les membres du Conseil sont invités et libres de se rendre.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Lettre du collectif des riverains de la route de Sézegnin

M. JEMMELY accuse réception de la lettre du collectif des riverains de la route de Sézegnin. Il rappelle que l'Exécutif a répondu à tous les signataires de la pétition, pour que chacun dispose de toutes les informations. Il réitère que la route de Sézegnin est cantonale, ce qui limite considérablement la marge de manœuvre de notre commune. Il rappelle également que les travaux de zone 30 vont démarrer cette année. Il ajoute que l'Exécutif ne répondra pas à ce courrier. **Mme MERMOUD** soutient cette position et souligne qu'il ne s'agirait que de répéter ce qui a déjà été expliqué.



3.2 Achat de la maison à l'angle de la route d'Athenaz et de la route de Grenand

M. JEMMELY indique par ailleurs que la maison de feu M. Villars et sa parcelle, à l'angle de la route d'Athenaz et de la route de Grenand, devraient prochainement être mises en vente par ses héritiers et que la priorité pourrait être donnée à notre commune pour un éventuel achat. Il demande ainsi au Conseil sa position quant à un éventuel achat, et si notre commune devrait aller de l'avant en demandant un devis.

Mme CRUCHON demande à quoi serait destinée cette maison. **M. JEMMELY** répond qu'aucun projet n'est défini pour le moment.

M. FISCHLER demande si l'acquisition de la parcelle par notre commune pourrait permettre de régler les problèmes liés à la rampe du parking voisin. **M. JEMMELY** souligne que le problème principal réside dans le manque de visibilité à la sortie du parking et que cet achat ne résoudrait pas le problème.

M. JEMMELY souligne que notre commune ne pourra pas nécessairement aligner son offre avec celles que pourraient potentiellement faire des investisseurs privés. **Mme MERMOUD** remarque qu'il serait néanmoins utile de connaître le prix de vente. **M. FISCHLER** ajoute que notre commune pourrait influencer sur le type de construction et sur l'aménagement du carrefour.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité en faveur de la poursuite de la démarche par notre commune, qui demandera un prix aux vendeurs.

3.3 Vente de la maison au 12 route de Grenand

M. JEMMELY fait part de l'intérêt d'un comunier pour acquérir la maison située au 12 route de Grenand, propriété de notre commune. La maison est actuellement louée.

M. HUTIN demande si les revenus tirés des loyers sont rentables pour notre commune. **M. JEMMELY** répond qu'ils sont relativement modestes. **Mme CRUCHON** demande si des travaux de rénovation énergétique ont été entrepris dans la maison, ce à quoi **M. JEMMELY** répond négativement. **M. FISCHLER** demande si le comunier intéressé souhaite acquérir la propriété pour lui-même. **M. JEMMELY** répond que oui.

M. FISCHLER note que les revenus tirés de cette vente pourraient aider à l'acquisition de la parcelle à l'angle de la route d'Athenaz et de la route de Grenand.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité en faveur de la poursuite par l'Exécutif de la discussion avec le comunier intéressé.



3.4 Echange de parcelles avec la paroisse Saint-Charles

M. JEMMELY indique que la paroisse va démolir sa salle de réunion actuelle pour entreprendre la construction de logements, d'une nouvelle salle et d'un parking souterrain (initialement prévu sur deux niveaux mais réduit à un seul pour des questions techniques). La paroisse propose à notre commune un échange de parcelles : nous céderions le domaine public correspondant à l'ancienne route montant depuis le Creux-du-Loup (aujourd'hui un simple chemin), et obtiendrions un terrain équivalent attenant au jardin du souvenir, ce qui permettrait l'agrandissement de ce dernier. La paroisse accorderait par ailleurs à notre commune une servitude de passage sur l'ancienne route.

Mme MERMOUD demande que l'accord de servitude soit confirmé par écrit, ce que **M. JEMMELY** confirme.

M. JEMMELY indique que le projet immobilier sur la parcelle de la paroisse est encore imprécis, et qu'il s'agit ici de s'accorder uniquement sur la question de l'échange de parcelles.

M. FISCHLER demande aux membres du Conseil de voter sur l'échange de parcelles, permettant l'agrandissement du jardin du souvenir. Les membres du Conseil votent pour, à l'unanimité.

3.5 Trafic pendulaire

M. GARDI indique que nous avons signé une nouvelle feuille de route pour la période 2025-2029 portant sur la réduction du trafic aux douanes avoisinantes. L'objectif est de réduire de 30% le passage de voiture par rapport à 2017, alors que la précédente feuille de route visait une réduction de 50%.

La feuille de route a été signée par les communes limitrophes et les autorités compétentes suisses et françaises. **M. JEMMELY** souligne que notre commune aurait souhaité la construction d'un parking côté français, avec la mise en place de navettes. En réponse à **Mme SCHMID** qui demande pourquoi notre commune a accepté de signer, **M. JEMMELY** indique la volonté d'avancer sur le sujet, malgré une satisfaction partielle.

3.6 Fermeture de la route entre Cartigny et Laconnex

M. GARDI indique que notre commune a interpellé la commune de Laconnex quant à la fermeture de la route qui la relie à Cartigny. Plusieurs séances avec les autorités compétentes ont pu permettre la pose de signalisations supplémentaires au carrefour de Laconnex, à Bernex et à Eaumorte. Pour réduire le trafic provoqué par cette fermeture, un sens unique de circulation



a été instauré entre la route de Forestal et la route de Sézegin, dans le sens Athenaz-Soral/Laconnex.

La fermeture de la route était initialement prévue pour quatre mois, depuis le 16 janvier, mais pourrait être réduite à trois.

A la question de **M. FISCHLER** sur un éventuel dédommagement pour la gêne occasionnée, **M. GARDI** répond que notre commune espère pouvoir s'associer à Laconnex, commune la plus impactée par cette fermeture, pour demander une compensation.

M. FISCHLER encourage l'Exécutif à communiquer sur le sujet auprès de la population pour souligner que notre commune subit ces nuisances, comme les habitants.

3.7 Multiplés chantiers

M. GARDI annonce la réalisation de sept chantiers simultanés sur les routes de Sézegin et de Grenand entre le 18 avril et le 2 mai 2025 (collecteurs d'eaux claires et usées, regards, installation de la fibre optique, ralentisseur sur la route de Sézegin, eaux claires et usées pour la Gravière, place du village d'Athenaz, etc.).

La ligne L sera déviée et aucun bus ne traversera Sézegin et Athenaz durant cette période. Les routes seront fermées mais l'accès restera autorisé aux riverains, qui seront avertis de la situation.

Les communes voisines Laconnex et Soral seront également averties des travaux.

De plus, à partir du 10 février et jusqu'au mois d'avril, des travaux de réaménagement seront effectués sur la place d'Athenaz. Plus aucune voiture ne pourra être parquée sur la place, ce dont les riverains seront informés. L'accès à pied pour les riverains restera possible.

La route de Grenand restera ouverte durant ces travaux, sauf pendant environ une semaine durant laquelle des travaux de surfacage seront entrepris.

3.8 Zones 30

M. GARDI rappelle que des amortissements ont été prévus pour les investissements nécessaires à l'aménagement des zones 30. La planification de ces aménagements doit être discutée lors de la prochaine séance de la commission de l'aménagement, des travaux et de la sécurité.



3.9 Remplacement des éclairages des terrains de sport

M. GARDI annonce le remplacement des éclairages LED des terrains de sport d'Athenaz en mars, ce qui permettra d'économiser deux tiers de l'énergie et de régler leur intensité.

3.10 Réfection du chemin des Lizardes

M. GARDI annonce la fin, avec dix jours d'avance sur le planning, des deux chantiers pour la réfection du chemin des Lizardes.

3.11 Suppression du porte-à-porte pour les déchets

M. GOY rappelle la suppression au 31 mars du porte-à-porte pour les déchets. Notre commune procédera à l'évacuation des containers à roulettes. Les entreprises (incluant les restaurateurs et les agriculteurs) seront informées quant à l'organisation de leurs besoins spécifiques.

3.12 Le Couffin

M. GOY rappelle l'adhésion en 2025 de Confignon à l'association le Couffin (qui s'occupe d'accueil préscolaire en milieu familial). Cet élargissement devrait permettre d'étoffer l'offre et de réduire les coûts pour chaque commune grâce aux économies d'échelle. **M. GOY** souligne le succès du dispositif, qui semble répondre à un besoin pour les parents qui souhaitent placer leurs enfants pour des durées moindres qu'en crèche.

3.13 Maison de santé de Dardagny

M. GOY évoque le projet encore embryonnaire de maison de la santé sur la commune de Dardagny, à La Plaine. Il s'agirait, au-delà d'une réunion de cabinets médicaux avec des spécialités diverses, d'une mise en réseau, comprenant également un volet social.

Un sondage a été effectué auprès des habitants des différentes communes avoisinantes, qui privilégient en premier lieu la présence de médecins de famille, suivis de physiothérapeutes, ostéopathes, pédiatres et dentistes. **M. GOY** remercie les membres du Conseil qui ont répondu à ce sondage.

Il ajoute que l'implication des différentes communes est encore à définir.



4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibérations

- **D 01-2025 P** : crédit budgétaire supplémentaire pour l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école

M. FISCHLER lit l'intitulé de la délibération. **M. JEMMELY** indique que la somme nécessaire à l'entretien des engins de gymnastique n'avait pas été budgétée car nous ignorions alors qu'un entretien global devait être effectué pour des raisons de sécurité. Une entreprise a été mandatée à cette fin.

M. FISCHLER soumet aux membres du Conseil un vote sur l'entrée en matière, que les membres acceptent à l'unanimité. Ils acceptent également à l'unanimité l'octroi du crédit.

5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition

5.1 Augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- pour la porter au montant de CHF 800'000.-

M. FISCHLER rappelle qu'il s'agit de confirmer une décision prise par l'Exécutif de l'Association des communes genevoises.

M. HUTIN demande si la cotisation au fonds intercommunal va être modifiée. **M. JEMMELY** répond que la cotisation est proportionnelle et que cela ne devrait pas changer la cotisation.

M. FISCHLER invite les membres du Conseil à voter sur l'augmentation de l'enveloppe sportive. La décision est acceptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

6. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

7. Communications des commissions

M. FISCHLER demande s'il y a lieu de dissoudre la commission sur la Sablière du Cannelet. **M. JEMMELY** propose d'attendre au moins le 31 mai et l'évacuation du site pour cela.



8. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- Commission des finances : à fixer
- Commission aménagement et travaux : 12 février à 18h30
- Commission sociale, scolaire et civisme : 17 février à 20h00
- Commission environnement : 12 mars à 20h00
- Commission économie et agriculture : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : en suspens

9. Questions et divers

M. MENETREY demande quel tronçon de route à été mis en sens unique. **M. GARDI** répond qu'il s'agit de la route de Forestal, depuis le carrefour des Allues jusqu'à la gravière, ceci en accord avec notre commune de Laconnex.

Mme MERMOUD demande si une solution a été trouvée pour le réverbère qui fuyait (de l'eau reflue à sa base). **M. GARDI** a indiqué avoir immédiatement signalé le problème, qui a été pris en charge.

Mme MERMOUD demande également si l'éclairage public est censé être éteint durant la nuit. **M. GARDI** répond que seul l'éclairage sur la route de Sézegnin, qui est une route cantonale, est éteint durant la nuit. Les riverains ont cependant demandé au canton que l'éclairage soit rallumé sur la partie de la route dessinant un S. Sur les routes dépendant de notre commune, l'éclairage est réduit entre 23h00 et 5h00.

M. ISELI demande ce qui est prévu pour la vieille charrue déposée en bord de route et craint qu'elle ne soit volée. **M. GOY** indique qu'elle sera scellée et exposée dans le massif floral.

M. ISELI souligne que des chalets de week-ends, normalement dévolus aux activités de loisirs et situés sur territoire agricole, s'agrandissent et pourraient servir de résidence secondaire à certaines personnes. **M. GARDI** indique qu'une lettre à ce propos a été envoyée il y a plus d'un an aux autorités concernées. **M. JEMMELY** souligne qu'il va veiller à l'avancement du dossier.

M. HUTIN signale la présence d'un trou à côté d'un récupérateur d'eaux pluviales devant le local des pompes et sa dangerosité pour les piétons. **M. GARDI** en prend bonne note.



Mme EISLER-GROS souligne la présence de tas de cailloux au bord de la route de Grenand. **M. GARDI** dit avoir demandé au contremaître en charge du chantier pour l'installation de la fibre de faire le nécessaire pour débarrasser ces cailloux.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
le président du Conseil clôt la séance à 21h16.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil